

Conformément à ses [conditions générales](#), et en plus des garanties légales, CARPENTIER HARDWOOD SOLUTIONS offre une garantie conventionnelle sur les matériaux décrits ci-dessous, conformément aux modalités et délais des conditions de garantie en vigueur du fournisseur/fabricant. CARPENTIER se réserve le droit de mettre à jour les conditions de garantie.

Frêne HOTwood

Durée de la garantie

- 20 ans

Porteur de la garantie

Thermory AS
Saha tee 25, Loo 74201, Harjumaa - ESTONIA
Téléphone : +372 606 2903 • E-mail : info@thermory.com

Couvert par la garantie

Dommage matériel causé par :

- La décomposition du bois causée par un champignon provoquant une pourriture molle et par les champignons destructeurs du bois.

Conditions de garanties

- La réclamation doit être adressée par écrit au représentant Thermory dans un délai de 14 jours après la découverte des dommages soumis à cette garantie accompagnée du certificat de garantie original, des copies des factures d'achat et d'une déclaration décrivant les dommages, y compris photos explicites.
- Thermory doit pouvoir inspecter les défauts et les circonstances de mise en œuvre des produits dans un temps raisonnable tenant compte de la proximité de son représentant avant que des travaux de démontage ou de réparation n'aient été entrepris.
- Le plaignant doit prendre toute mesure raisonnable pour protéger l'état du produit et prévenir d'éventuels dommages futurs jusqu'à ce que Thermory ait pu constater les dégâts
- Le produit doit être stocké, transporté et installé selon les recommandations de Thermory.
- Le produit doit être stocké, transporté et installé en conformité avec les règles de construction applicables sur le lieu d'installation.

Exclusions

- Dommages dus à une utilisation anormale de la terrasse ou non acceptée dans les instructions (manuel) de Thermory.
- Mauvais stockage, manutention ou transport du produit.
- Installation non conforme aux recommandations de pose de Thermory.
- Utilisations d'accessoires ou de fixations non conformes ou recommandées par Thermory.
- Dommages causés par des négligences ou une mauvaise construction sur site.
- Impacts liés à des objets tombants ou à des rafales de vent excessives.
- Installation du produit à moins de 10 cm du sol (distance entre le sol et le dessous de la lame), au-dessus d'une eau stagnante ou sans ventilation suffisante.
- Catastrophe naturelle.
- Pollution environnementale ou air contaminé.
- Changement de couleur ou tâches liées à de la moisissure ou des champignons, algues, matériaux organiques, oxydation due à des fixations par exemple, la saleté, produits chimiques, graisse
- Dommages liés à la distorsion ou à l'effondrement du sol ou de la structure sur laquelle le produit est installé.
- Dommages liés à un feu (y compris barbecue, grills etc.) ou une surface de verre réfléchissant ou concernant de la lumière.
- Dommages causés par les animaux tels que rongeurs, insectes ou animaux sauvages ou domestiques.

Valeur de garantie

Thermory remplacera (relivraison) ou remboursera les coûts du produit endommagé soumis à la garantie, selon le taux de vétusté ci-dessous :

- Jusqu'à 5 ans : 100% de la valeur d'achat
- 6-10 ans : 60% de la valeur d'achat
- 11-15 ans : 30% de la valeur d'achat
- 16-20 ans : 10% de la valeur d'achat